D2024-351

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023

A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
  - par mail à procedure@autorite-transports.fr

Le formulaire de déclaration *se décompose en deux parties :*

- *Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;*
- *Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.*

DÉCLARATION – LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports[1]	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	92 Hauts de Seine

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	Oui, modification de l'horaire (+30 minutes) Ancienne ART : D2024-015
Origine[2] de la liaison *(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)*	45 Faubourg de Montbéliard Couloir de Bus 90000 Belfort Latitude: 47.629696 Longitude: 6.856167

[1] « *Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État* ».

[2] Extrémité 1 de la liaison concernée.

Destination[3] de la liaison *(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)*	16 Avenue du Général Leclerc 68100 Mulhouse Latitude: 47.742877 Longitude: 7.342869
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° …1…… Nom(s) du(des) fichiers : itinéraire Belfort – Mulhouse
Temps de parcours *(en heures et minutes)*	0 heure et 50 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° …2…… Nom(s) du(des) fichiers : Fréquences Belfort – Mulhouse

[3] Extrémité 2 de la liaison concernée.

Pièce jointe n°1 : Itinéraire

Itinéraire Belfort – Mulhouse

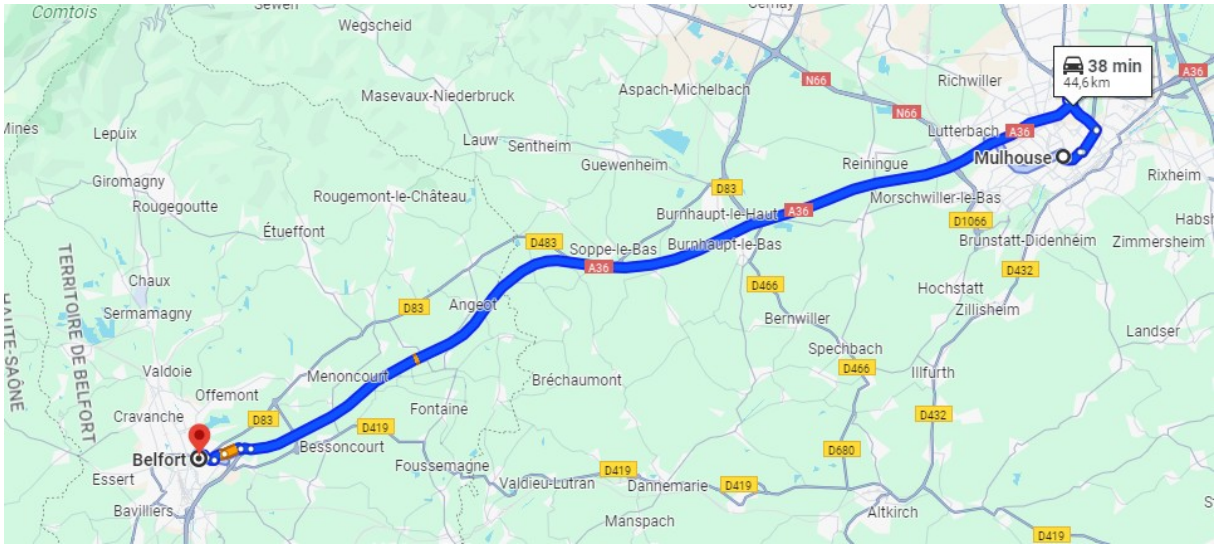

Pièce jointe n°2
Fréquence Belfort – Mulhouse

Fréquence hebdomadaire

Jour/Itinéraire	Départs de Belfort – Mulhouse	Départs de Mulhouse – Belfort
Lundi	6h05 – 6h50	21h00 – 21h50
Mardi	6h05 – 6h50	21h00 – 21h50
Mercredi	6h05 – 6h50	21h00 – 21h50
Jeudi	6h05 – 6h50	21h00 – 21h50
Vendredi	6h05 – 6h50	21h00 – 21h50
Samedi	6h05 – 6h50	21h00 – 21h50
Dimanche	6h05 – 6h50	21h00 – 21h50
Offre par trajet	70 places, tous les jours	70 places, tous les jours